La convocation du Conseil Municipal a été adressée individuellement à chaque membre du conseil municipal le 13 mars 2023 pour le **lundi 20 mars 2023** à 20 heures.

## Ordre du jour

- Budget Lotissement du Bel Air Compte administratif, budget primitif
- Budget Lotissement du 19 mars Compte administratif, budget primitif
- Budget Assainissement Compte administratif, budget primitif
- Budget Commune Compte administratif, affectation du résultat, vote des taux, budget primitif
- Questions diverses

Le Maire, Jérôme LEJART

\_\_\_\_

## Réunion du 20 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune de GOUAREC, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jérôme LEJART, Maire.

Date de la convocation: 13 mars 2023

<u>Présents</u>: Jérôme LEJART, Maire - Évelyne MINIER - Daniel RÉAU - Martine LE BOZEC et Claude TAUVRY, Adjoints, Fabienne LE BRIS - Philippe POCHON - Annick GUYON - Xavier CERTAIN - Françoise RAOUL - Marilyn LE MOIGN et Isabelle LE DREFF.

<u>Absents excusés</u>: Marine CHETODEL (pouvoir à Martine LE BOZEC) - Nina CORLAY et Christian LABETOULLE (pouvoir à Évelyne MINIER).

Secrétaire : Fabienne LE BRIS.

<u>Lecture du compte rendu de la séance précédente et signature du registre des délibérations.</u> Approbation du compte-rendu de la séance du **27 février 2023** 

# 2023.11 Budget Lotissement du 19 mars 1962 Compte de Gestion 2022 Dressé par M. Roland LE ROUX, receveur municipal

**Votants**: 14 Pour: 14 Abstention: 0 Contre: 0

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de **l'exercice 2022**, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de **l'exercice 2021**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

Considérant que les recettes et les dépenses sont régulières,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1er janvier 2022 au 31 décembre 2022**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### 2023.12 **Budget Lotissement du 19 Mars 1962** Compte administratif 2022

Pour : 13 Votants: 13 Abstention: 0 Contre: 0

Le Maire se retire pour le vote

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mme MINIER Évelyne, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Jérôme LEJART, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

- Section de fonctionnement fait apparaître un excédent de clôture d'un montant de 76 409,28 €
- Section d'investissement fait apparaître un déficit de clôture d'un montant de 103 201,43 €

Exercice 2022	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00
Résultat	0,00	0,00	0,00

Lot. du 19 mars 1962	Résultat de clôture Exercice 2021	Report en investissement	Résultat Exercice 2022	Résultat de clôture Exercice 2022
Fonctionnement	76 409,28	0,00	0,00	76 409,28
Investissement	- 103 201,43	0,00	0,00	- 103 201,43
Total	- 26 792,15	0,00	0,00	- 26 792,15

<sup>2°</sup> Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### 2023.13 **Budget Lotissement du 19 Mars 1962** Affectation du résultat 2022

Votants: 14 Pour: 14 Abstention: 0 Contre: 0

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

- Considérant que les opérations sont justifiées,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement,
- Considérant que le résultat de clôture de l'exercice 2022 présente un **excédent** de fonctionnement de **76 409,28** euros,

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- **76 409,28** € en report à nouveau (C/002).

# 2023.14 Budget Lotissement du 19 Mars 1962 Budget primitif 2023

Votants: 14 Pour: 14 Abstention: 0 Contre: 0

Le Maire propose d'arrêter le **budget primitif 2023** en respectant les équilibres suivants :

- Section de fonctionnement

119 744,28 €

- Section d'investissement

103 201,43 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **adopte** le budget primitif 2023 susvisé,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

# 2023.15 Budget Lotissement du Bel Air Compte de Gestion 2022 Dressé par M. Roland LE ROUX, receveur municipal

**Votants**: 14 Pour: 14 Abstention: 0 Contre: 0

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de **l'exercice 2022**, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de **l'exercice 2021**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

Considérant que les recettes et les dépenses sont régulières,

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1er janvier 2022 au 31 décembre 2022**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- $2^{\circ}$  Statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2022** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé pour **l'exercice 2022** par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

# 2023.16 Budget Lotissement du Bel Air Compte administratif 2022

**Votants**: 13 Pour: 13 Abstention: 0 Contre: 0

Le Maire se retire pour le vote

Le conseil municipal réuni sous la présidence de **Mme MINIER Évelyne**, délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2022** dressé par M. Jérôme LEJART, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

- Section de fonctionnement fait apparaître un déficit de clôture d'un montant de 7 493,54 €
- Section d'investissement fait apparaître un déficit de clôture d'un montant de 30 847,59 €

Exercice 2022	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	650,53	5 715,63	6 366,16
Recettes	0,00	0,00	0,00
Résultat	- 650,53	- 5715,63	- 6 366,16

Lot. du Bel Air	Résultat de clôture Exercice 2021	Report en investissement	Résultat Exercice 2022	Résultat de clôture Exercice 2022
Fonctionnement	- 6 843,01	0,00	- 650,53	- 7 493,54
Investissement	- 25 131,96	0,00	- 5715,63	- 30 847,59
Total	- 31 974,97	0,00	- 6 366,16	- 38 341,13

<sup>2°</sup> Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

# 2023.17 Budget Lotissement du Bel Air Budget primitif 2023

**Votants**: 14 Pour: 14 Abstention: 0 Contre: 0

Le Maire propose d'arrêter le **budget primitif 2023** en respectant les équilibres suivants :

- Section de fonctionnement

50 914,13 €

- Section d'investissement

43 008,29 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **adopte** le budget primitif 2023 susvisé,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

<sup>3°</sup> Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

<sup>4°</sup> Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### 2023.18 **Budget Assainissement** Compte de Gestion 2022 Dressé par M. Roland LE ROUX, receveur municipal

Votants: 14 Pour : 14 Abstention: 0 Contre: 0

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures:

Considérant que les recettes et les dépenses sont régulières,

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### 2023.19 **Budget Assainissement** Compte administratif 2022

Votants: 13 Pour: 13 Abstention: 0 Contre: 0	Votants: 13	Pour : 13	Abstention: 0	Contre: 0	
--	-------------	-----------	---------------	-----------	--

Le Maire se retire pour le vote

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mme MINIER Évelyne, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Jérôme LEJART, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

• Section de fonctionnement fait apparaître un déficit de clôture d'un montant de 16 428,48 €

• Section d'investissement fait apparaître un <u>excédent</u> de clôture d'un montant de 203 935,58 €

Exercice 2022	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	85 009,31	3 620,62	88 629,93
Recettes	104 169,76	45 686,65	149 856,41
Résultat	19 160,45	42 066,03	61 226,48

Assainissement	Résultat de clôture Exercice 2021	Report en investissement	Résultat Exercice 2022	Résultat de clôture Exercice 2022
Fonctionnement	- 35 588,93	0,00	19 160,45	- 16 428,48
Investissement	161 869,55	0,00	42 066,03	203 935,58
Total	126 280,62	0,00	61 226,48	187 507,10

- 2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## 2023.20 Budget Assainissement Budget primitif 2023

Votants: 14	Pour : 14	Abstention: 0	Contre: 0

Le Maire propose d'arrêter le **budget primitif 2023** en respectant les équilibres suivants :

- Section de fonctionnement

125 000,00 €

- Section d'investissement

370 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **adopte** le budget primitif 2023 susvisé,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

# 2023.21 Budget Commune Compte de Gestion 2022 Dressé par M. Roland LE ROUX, receveur municipal

Votants: 14 Pour: 14 Abstention: 0 Contre: 0

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de **l'exercice 2022**, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de **l'exercice 2021**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

Considérant que les recettes et les dépenses sont régulières,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1er janvier 2022 au 31 décembre 2022**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- 2° Statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2022** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé pour **l'exercice 2022** par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

# 2023.22 Budget Commune Compte administratif 2022

**Votants**: 13 Pour: 13 Abstention: 0 Contre: 0

Le Maire se retire pour le vote

Le conseil municipal réuni sous la présidence de **Mme MINIER Évelyne**, délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2022** dressé par M. Jérôme LEJART, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

- Section de fonctionnement fait apparaître un excédent de clôture d'un montant de 236 263,79€
- Section d'investissement fait apparaître un excédent de clôture d'un montant de 587 450,62€

Exercice 2022	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	635 833,50	253 391,04	889 224,54
Recettes	770 508,01	604 531,84	1 375 039,85
Résultat	134 674,51	351 140,80	485 815,31

Commune	Résultat de clôture Exercice 2021	Report en investissement	Résultat Exercice 2022	Résultat de clôture Exercice 2022
Fonctionnement	158 135,98	56 546,51	134 674,51	236 263,79
Investissement	236 309,82	-	351 140,80	587 450,62
Total	394 445,61	56 546,51	485 815,31	823 714,41

<sup>2°</sup> Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

## 2023.23 Budget Commune Affectation du résultat 2022

Votants: 14	Pour : 14	Abstention: 0	Contre: 0	
votants . 14	1 Out . 14	Austention . 0	Control . O	

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

<sup>3°</sup> Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

- Considérant que les opérations sont justifiées,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement,
- Considérant que le résultat de clôture de l'exercice 2022 présente un **excédent** de fonctionnement de **236 263,79** euros,

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- **69 778,09** € en réserves en section d'investissement (C/1068)
- **166 485,70** € en report à nouveau (C/002).

## 2023.24 Budget Commune Taux d'imposition 2023

**Votants**: 14 Pour: 14 Abstention: 0 Contre: 0

En application de l'article 1639 A du code général des impôts, les collectivités locales et organismes compétents font connaître aux services fiscaux, avant le 15 avril de chaque année, les décisions relatives soit aux soit aux produits, selon le cas, des impositions directes perçues à leur profit pour permettre leur recouvrement dans l'année.

Depuis la réforme de la fiscalité locale qui a consacré la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le panier des recettes fiscales de la commune de Gouarec est composé :

- de la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- de la taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires,
- de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Il est précisé qu'à partir de 2023 et après trois années de gel sur son niveau de 2019, le taux de taxe d'habitation, qui s'applique désormais aux seules **résidences secondaires** peut de nouveau varier. Cette variation ne peut être supérieure à la variation du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties. La présente délibération soumet à votre approbation le vote des taux de trois taxes précitées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de d'augmenter les taux d'imposition de 4%:

### **Taux d'imposition**:

TOTAL		309 984 €
Taxe d'habitation (LS)	12,67 %	22 111 €
Taxe foncière (non bâti)	45,87 %	14 129 €
Taxe foncière (bâti)	41,82 %	273 743 €
		Produit attendu

# 2023.25 Budget Commune Budget primitif 2023

Votants: 14	Pour : 14	Abstention: 0	Contre: 0	

Madame MINIER Evelyne, adjointe aux finances, propose d'arrêter le **budget principal 2023** en respectant les équilibres suivants :

- Section de fonctionnement 875 000.00 €

Virement prévisionnel à la section d'investissement
25 119,84 €

Section d'investissement 1 245 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **adopte** le budget primitif 2023 susvisé,
- autorise Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

### **QUESTIONS DIVERSES**

### Soutien à la maternité de Carhaix – rassemblement du samedi 18 mars 2023

Monsieur LEJART informe de Conseil Municipal qu'il a représenté la commune de Gouarec lors du rassemblement devant la maternité de Carhaix.

La fermeture de la maternité, annoncée le 3 avril prochain a été reportée de 2 mois mais la mobilisation reste entière. Environ 5000 personnes étaient présentes.

## Rappel des règles d'urbanisme

Monsieur LEJART souhaite rappeler aux Gouarecains l'importance de signaler tout changement visible sur les habitations de la commune. En effet, la délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier que les travaux sont conformes aux règles d'urbanisme. En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux. Avant de commencer les travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux.

La commune de Gouarec a décidé de renforcer les contrôles conformité dès à présent.

### Dates à retenir :

**Exposition mosaïque** Du 22 mars au 22 avril 2023 en mairie **Rencontre accessibilité** Mercredi 22 mars 2023 à 14h00 en mairie

Prochain CM Lundi 24 avril 2023 à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est close à 21h45.

Le MaireLe secrétaire de séanceJérôme LEJARTFabienne LE BRIS